

### Groupe de niveaux au collège : la grande controverse !

L'ex-ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, Gabriel ATTAL a dévoilé son projet de réforme début décembre. Si le SYNEP CFE-CGC a déjà fait un point sur les différentes mesures annoncées, nous revenons ici sur le souhait de créer des groupes de niveaux en français et en mathématiques pour les classes de 6ème et 5ème dès la rentrée 2024 et l'année suivante pour les classes de 4ème et 3ème ; volonté qui fait suite aux résultats très moyens de la France dans le classement international Pisa (*programme international pour le suivi et les acquis des élèves*).

Annoncée comme un « progrès très important pour l'égalité des chances », les chercheurs en éducation s'accordent pourtant à dire que « l'homogénéité en classe n'a pas d'effets positifs pour les élèves en difficulté sauf dans un cadre très précis ». Non seulement, les élèves qui seront regroupés dans le groupe le « moins performant » se sentiront stigmatisés mais les collégiens qui intégreront le groupe « des plus forts » risqueront d'entrer dans un système pervers de compétition. Pour que des groupes de niveaux fonctionnent efficacement, il faudrait que « ces regroupements soient ponctuels » selon les recherches du Conseil scientifique de l'Éducation nationale. Si Monsieur ATTAL s'est voulu rassurant en précisant que la « différenciation » ne se ferait que sur les « savoirs fondamentaux » et que « les élèves pourraient changer de groupes s'ils progressent » : au SYNEP CFE-CGC, nous sommes bien sceptiques.

En effet, au-delà des beaux discours, se pose la question fatidique des besoins tant matériels qu'humains. Car pour constituer des groupes de niveaux, les enseignants (s'il y en a suffisamment) ont besoin de salles mais aussi de temps pour se concerter entre eux. Et où va-t-on trouver les heures nécessaires pour mener à bien ce projet ? Ce qui risque fort de se passer c'est que les établissements devront « rogner » sur les heures dédiées aux groupes de langues, aux travaux pratiques en science, à l'option latin... En somme, on « déshabille Paul pour habiller Jacques ». Et ne parlons pas des conséquences que cela entraînera inévitablement pour toutes les parties : ces petits élèves n'appartiendront plus à une « classe » et les conséquences psychologiques peuvent être désastreuses. Quand on voit ce que la réforme Blanquer au lycée a provoqué, il y a de quoi s'interroger sérieusement !



Pour le SYNEP CFE-CGC, une fois de plus, rien n'a été pensé en amont et les chefs d'établissement ainsi que les professeurs devront se débrouiller. Nonobstant, un projet de décret a dû être examiné le 8 février par le CSE (conseil supérieur de l'enseignement). Il prévoyait le remplacement de l'heure d'enseignement de soutien ou d'approfondissement, en français ou en maths, en 6ème par les groupes de niveaux. Mais ce texte ne « fixe en aucun cas la taille et le nombre des groupes » et les chefs d'établissement devront « tenir compte des spécificités de leur établissement ». En ce mois de février, tout est encore bien flou : la dotation horaire globale (DHG), donc le mouvement de l'emploi... tout comme le reste !

En 1983 déjà, le ministre de l'Éducation Nationale en poste préconisait d'aménager des temps de travail en groupes de niveaux pour les classes de 6ème et 5ème. Les enseignants d'alors s'étaient montrés plutôt mitigés quant à cette expérimentation : « *cette organisation n'est pas le remède miracle. Cela marche parce que la population scolaire de petits établissements est plutôt facile. Les enfants n'ont pas les difficultés de ceux des grandes concentrations urbaines par exemple* ». À cette époque, ce regroupement s'était fait sur la base du volontariat de quelques enseignants. En 1984, le ministre Jean-Pierre CHEVENEMENT s'était différencié de la politique de son prédécesseur, abandonnant ainsi cet essai de travail par groupes de niveaux.

Et pourtant la théorie nous paraît bonne, mais comme toujours reste la mise en pratique... **Nadia DALY**

# SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°112

Vendredi 9 février 2024

[https://www.synep.org/info\\_synep\\_2024\\_112.pdf](https://www.synep.org/info_synep_2024_112.pdf)

## Formation/information retraite

Depuis la réforme voulue par Monsieur Macron, nous sommes nombreux à nous interroger sur les problématiques liées à la retraite : suis-je concerné par la réforme ? Ai-je assez de trimestres pour pouvoir partir à taux plein ? Puis-je prétendre à la retraite progressive ? Le SYNEP CFE-CGC vous informe qu'une formation/information retraite au sein de votre établissement est tout à fait possible en faisant intervenir, entre autres, notre « Monsieur RETRAITE », l'expert en la matière qu'est Daniel FLAUGERE. Fort d'une grande expérience dans ce domaine, il saura répondre à toutes vos interrogations, que vous soyez de droit privé ou agent public.

Cette formation peut être validée par votre CSE si vous en faites la demande, et entrer dans le cadre du budget lié à la formation des personnels.



C'est dans ce contexte qu'est intervenu M. FLAUGERE le 1er février, au sein de mon établissement. Plusieurs personnes, enseignantes ou non, ont pu bénéficier d'un entretien individuel tout au long de la journée. À l'issue de ces rencontres personnalisées, une réunion générale de 17 à 19 heures a permis à chacune de comprendre les tenants et les aboutissants de la réforme des retraites et de nombreuses questions sont venues émailler cette réunion. C'est donc un grand succès pour cette journée, gérée avec efficacité et professionnalisme, et que nous vous engageons à imiter !

Si vous souhaitez organiser une formation au sein de votre établissement, si vous désirez des réponses à vos questions ou une estimation personnalisée du montant de votre retraite, n'hésitez pas à nous contacter à [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org).

**Sylvie TUROWSKI**

\* \*

## L'Index de l'égalité professionnelle

Composé de 5 indicateurs et noté sur 100 points, il permet de mesurer les écarts de rémunération, d'augmentation et de promotion entre les femmes et les hommes, la part de salariées qui ont bénéficié d'une augmentation après la maternité et la parité entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations.

Depuis 2019, toutes les entreprises de plus de 250 salariés et, depuis 2020, toutes celles de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chaque année **au 1er mars** de l'année en cours, au titre de l'année précédente.

**Il ne reste que quelques semaines pour transmettre les informations nécessaires à l'administration, au CSE et les mentionner sur le site Internet de l'entreprise !**

\* \*

**Le Billet d'humeur d'Evelyne 5 février 2024 :**

« Grève ; et après ? »

[https://www.synep.org/evelyne\\_2024.htm#pdbaxzocsl](https://www.synep.org/evelyne_2024.htm#pdbaxzocsl)

\* \*

**Le 8/02/2024, Nicole BELLOUBET est nommée ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.**